

# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°17  
[snuep.orleans-tours@tele2.fr](mailto:snuep.orleans-tours@tele2.fr)

## ÉDITO

L'élection présidentielle a été marquée par une forte participation et une victoire nette de Nicolas Sarkozy.

On peut s'inquiéter des mesures présentes dans le programme de l'UMP, et notamment de la suppression de la moitié des postes de fonctionnaires. C'est la remise en cause des services publics dont il s'agit au travers de la réduction drastique de ses effectifs : comment assurer, entre autre, un service public d'éducation avec deux fois moins de personnel ? Il est vrai que, parallèlement, pour l'enseignement professionnel, le développement de l'apprentissage est aussi une des mesures clé du programme du parti du président de la République. Or, l'apprentissage dépend des régions dont la quasi majorité est gérée par l'opposition de gauche : quelle sera donc la position des élus régionaux sur ce thème ? En région Centre, le déficit de qualification est un problème crucial ; ceci est à mettre en parallèle avec le déséquilibre entre formation initiale professionnelle publique et formation par apprentissage : le constat parle de lui-même, les régions ayant le plus développé l'apprentissage au niveau V sont celles qui présentent un niveau de qualification le plus bas.

Nous appelons donc tous les collègues à participer aux réunions des candidats aux législatives et à les interroger sur l'avenir de la formation professionnelle publique. Comment des candidats de gauche, qui se targuent de soutenir le service public, peuvent-ils concilier développement de l'apprentissage et volonté d'égalité des chances (quand on sait que, pour le niveau V par exemple, 50% des jeunes issus des Lycées Professionnels s'engagent dans une poursuite d'étude au niveau IV alors qu'ils ne sont que 14 % pour ceux issus de l'apprentissage !!) ?

Nous sommes des citoyens, nous avons donc le droit d'obtenir des réponses claires sur ce thème.

L'avenir de la formation professionnelle déterminera l'avenir de notre économie : le dynamisme de nos entreprises (les grandes comme les PME et les PMI) nécessite des salariés dont l'adaptabilité technologique permet une évolution permanente et une protection contre le chômage.

C'est aussi l'avenir de nos entreprises qui est en jeu ici.

***Pour la défense de l'enseignement professionnel public et laïque, rejoignez-nous !***

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini  
Co-secrétaires académiques*

# SNUEP

# FSU. infos Orléans

Numéro - MAI 2007 - SUP n°

# P

Dispensé de timbrage

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 10/04/07 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins  
Com Par Presse 0307S05437  
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60  
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

## sommaire :

- Page 1 : Édito,
- Page 2 : Circulaire de rentrée 2007
- Page 3 : Rapport Darcos
- Page 4 : CAPA : intra, HC, ...
- Page 5 : Autorisation de prélèvement
- Page 6 : : Bulletin de pré adhésion 2007-2008

**Défendez-vous ! Adhérez, ré-adhérez au SNUEP-FSU**

Fiche de pré-adhésion et autorisation de prélèvement

En pages 5 et 6

# Préparation de la rentrée 2007

La circulaire de rentrée 2007 (**CIRCULAIRE N°2007-011 DU 9-1-2007**) et le rapport Lunel ([www.recherche.gouv.fr/rapport/lunel/rapportlunel.pdf](http://www.recherche.gouv.fr/rapport/lunel/rapportlunel.pdf)) décrivent parfaitement vers quoi devraient tendre l'enseignement professionnel et définissent les nouvelles « missions » des enseignants.



L'enseignement professionnel doit s'organiser en pôles des métiers, diversifier les voies de formation, adapter l'offre et les cartes régionales de formation aux besoins de l'économie, et faire connaître cette offre aux élèves de collège et à leurs parents.

La fameuse adéquation formation/emploi !! Quand on sait que 50% des salariés occupent un poste dans une branche différente de celle de leur formation d'origine, quand on sait que le lycée des métiers s'organise autour d'une filière professionnelle, au détriment des autres filières de formation puisqu'on travaille en moyens constants, on peut avoir du souci à se faire !!

Les recteurs poursuivront la labellisation des lycées en accordant une attention particulière à ceux qui sollicitent le label dans le cadre d'un réseau d'établissements.

Attention particulière !!

L'occasion est trop belle de pouvoir ainsi faire progresser l'apprentissage dans les lycées technologiques, en partenariat avec les lycées professionnels.

**Il convient de rappeler l'objectif de 10% d'apprentis accueillis dans les lycées à l'horizon 2009**

Rappelons qu'aucune donnée chiffrée ne permet d'affirmer que l'apprentissage permet la prise en charge des « décrocheurs », que cette voie de formation donne de meilleurs résultats que l'enseignement professionnel public ; par contre, on sait depuis longtemps que l'apprentissage n'est pas une manière d'élever le niveau de qualification professionnelle d'une classe d'âge, bien au contraire.

Cette politique de développement doit être vigoureusement poursuivie. S'inscrivant dans le cadre des compétences dévolues aux régions, elle suppose que chacun des partenaires contribue à la réalisation de l'objectif attendu. L'attention des recteurs est appelée sur la nécessité de valoriser la contribution directe de l'éducation nationale à la mise en place de nouvelles formations d'apprentis dans les EPLE. Cette contribution pourra prendre plusieurs formes : *affectation de moyens académiques aux formations par apprentissage*, notamment sous forme d'emplois gagés ou non ; apport de taxe d'apprentissage lié à la mise en œuvre des conventions nationales de coopération signées avec des branches professionnelles ; organisation et prise en charge de formations à la pédagogie de l'alternance pour les enseignants des EPLE, auxquels peuvent être associés des enseignants de centres de formation d'apprentis gérés par d'autres organismes.

Traduction : l'affectation de moyens académiques aux formations par apprentissage va se traduire par un nombre encore plus important de postes de PLP attribués à l'apprentissage, sur les crédits de la formation professionnelle publique. On peut ainsi s'attendre à une réduction drastique des dotations horaires pour les formations qui ne seront pas en apprentissage.

Quant à la formation à la « pédagogie de l'alternance », il faut savoir qu'elle se traduit simplement par le fait d'accepter l'annualisation de notre temps de travail, afin de pouvoir s'adapter au temps de travail des apprentis. C'est ainsi que l'on peut s'attendre à des emplois du temps variables d'une semaine à l'autre et à la réduction de nos vacances.

Dans certains LP de l'académie, cela existe déjà : avec un public composé pour une même classe de jeunes sous statut de lycéens, de jeunes apprentis et de personnes en formation continue, certains de nos collègues voient leur emploi du temps varier de 14 à 29 heures selon les semaines, se voient travailler une partie des vacances scolaires, mais aussi être dans une situation catastrophique d'un point de vue pédagogique avec l'obligation d'adapter leur enseignement à la variété du public (sans aucune aide particulière dans ce domaine !!).

Enfin, cerise sur le gâteau, nous, PLP, allons être formés par les formateurs de CFA !!

Sans doute dans le but de nous inculquer le fameux « esprit d'entreprise » qui manque tant à notre enseignement !! Esprit d'entreprise rimant avec flexibilité comme il se doit. Nous allons donc apprendre comment rendre nos jeunes plus malléables.

Et pour ce faire, il est évident qu'il faut aussi que nous le soyons.

Quant à l'attrait financier, il apparaît ici clairement : les sections d'apprentissage seront favorisées par la signature de conventions avec les branches professionnelles. Parions que la part de la taxe d'apprentissage allouée aux sections d'enseignement professionnel public va encore être réduite et que l'on va nous faire

miroiter que l'apprentissage et ses moyens financiers vont nous permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Il est à parier aussi que dans le cadre de l'autonomie des établissements, certains enseignements pourraient bien se voir réduire à peau de chagrin.

Un exemple significatif dans les sections hôtellerie-restauration où l'enseignement de la vie sociale et professionnelle n'existe plus. Ceci est sans doute à mettre en parallèle avec le déficit de main d'œuvre de cette branche professionnelle : éviter d'enseigner le droit du travail à ces jeunes n'est pas anodin.

## Le rapport Darcos\* (10 mars 2006)

Les déclarations du nouveau Président et le rapport de Xavier DARCOS, ex-secrétaire d'État, devenu aujourd'hui Ministre de l'Éducation, démontrent que le nouveau gouvernement surf sur la lassitude et le désarroi des Professeurs pour tenter de faire passer une nouvelle politique pour l'Éducation Nationale.

Ainsi, le Ministre Xavier DARCOS est dans la droite ligne de l'objectif gouvernemental.

Dans son rapport, on trouvait entre autres :

- redéfinir le statut des enseignants
- diminuer le recrutement des enseignants en optimisant leur temps de travail (ils pourraient faire cours pendant les PFMP plutôt que d'assurer le suivi des élèves en entreprises) 3 à 4000 ETP pourraient être récupérés pour l'Enseignement Professionnel
- augmenter le pouvoir d'achat (qui a diminué de 20% en 25 ans) en proposant aux enseignants de travailler plus (études surveillées, heures supplémentaires, soutien, tutorat, etc.)
- mettre en concurrence les établissements, les enseignants, le public et le privé.

Ces mesures permettront de légitimer les propositions du Medef et des directives européennes et internationales (OMC, OCDE, AGCS, ...)\*\* relatives à la formation professionnelle. Les différentes politiques en matière éducative des gouvernements successifs n'ont engendré que des réductions massives de postes, assorties le plus souvent de limitations du contenu des enseignements fondamentaux, mais aussi d'une baisse importante du pouvoir d'achat des enseignants. Trop souvent le manque de considération, d'une grande partie de la population, à l'égard des enseignants, seuls face à leurs difficultés, a été accompagné d'un renvoi des responsabilités sur ces derniers, ce qui évitait d'avoir à répondre favorablement à leurs revendications légitimes, d'ailleurs plus pédagogiques que personnelles. Nos concitoyens étant très souvent largement désinformés, la démagogie populiste a pu reprendre le dessus : il a suffi qu'un futur ministre fasse semblant de reconnaître les bas niveaux de rémunération des enseignants et cette absence de reconnaissance dont ils étaient victimes, pour qu'une partie de la population souscrive à ses annonces. Mais que l'on ne se trompe pas, les propositions de Xavier DARCOS ont le mérite de la clarté. La gestion des établissements et des enseignants répond aux principes de la LOLF. La réforme de la carte scolaire ne se fera dans ce cadre que pour des objectifs très précis. La culture du résultat s'oppose à notre mission qui est de former la totalité d'une classe d'âge. C'est pourquoi nous estimons que les méthodes d'évaluation des enseignants, l'institution de primes à la performance, ne doivent pas avoir de place dans l'École publique et laïque de la République. Le ministre Xavier DARCOS propose purement et simplement des outils qui correspondent tout à fait à une école en voie de privatisation, dont la gestion relève davantage de l'entreprise que du Service Public.

Ce rapport purement comptable et qui n'a par ailleurs aucun aspect pédagogique traduit la volonté de bouleversement de notre école. Le décodage sera difficile pour ceux qui ne sont pas au cœur du système ou qui se sont laissés convaincre par une désinformation permanente.

\* dont vous trouverez les principales mesures sur le site du SNUEP : [www.snuep.com](http://www.snuep.com)

\*\* OMC : Organisation Mondiale du commerce  
OCDE : organisation de coopération et de développement économique  
AGCS : accord général sur le commerce des services